



FOIRE AUX QUESTIONS
Professionnels (remise en selle)

[Table des matières](#)

COUP DE POUCE VELO REMISE EN SELLE	2
Inscription	2
Séance : contenus & modalités.....	2

COUP DE POUCE VELO REMISE EN SELLE

Inscription

Est-ce la vélo-école qui inscrit les moniteurs sur la plateforme ?

Oui, c'est la structure (association, moniteur indépendant) qui crée un compte et indique le nombre de moniteurs présents dans sa structure.

Je suis moniteur indépendant et je fais également de la prestation pour une vélo-école, puis-je m'inscrire en tant que moniteur indépendant et être référencé sur le compte de la vélo-école ?

Oui, c'est possible. Vous pouvez être référencé sur le compte de l'association de vélo-école. Vous pouvez également créer un compte en tant que moniteur indépendant. Toutefois, il faut vous organiser en interne sur la répartition du temps de travail.

Quelle formation dois-je avoir pour être moniteur référencé ?

Pour être moniteur référencé, vous devez accepter la Charte Coup de Pouce Vélo Remise en selle, qui décrit l'expérience requise et la formation nécessaire.

J'ai plusieurs moniteurs dans ma structure, comment les référencer ?

La structure indique le nombre de moniteurs à référencer, les formations de ces derniers, détaille l'activité de la structure et les expériences de chacun.

Quelles informations me seront demandées lors de mon inscription ?

Pour l'inscription, il vous sera demandé toutes les informations génériques relatives à votre structure (Nom de la structure juridique, adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail les coordonnées de la personne référente, IBAN & numéro RNA ou SIRET de la structure...).

Séance : contenus & modalités

Quel est le montant envisagé pour la prestation de remise en selle ?

La vélo-école/moniteur référencé.e perçoit une prime de 45€ par heure Hors Taxe, quelque soit le nombre de personnes accompagnées par séance (entre 1 à 3 personnes) :

- **Séance individuelle** : 1H30 de séance pour une personne seule soit 67,5€ H.T.
- **Séance collective** : 2H de séance pour des groupes composés de 3 personnes maximum, soit 90€ H.T.

Combien de personnes minimum et maximum par séance ?

1 personne minimum et 3 maximum. La vélo-école / moniteur référencé.e détermine en fonction de son agenda le nombre d'apprenant.e.s par séance.

Combien de temps dure une séance de remise en selle ?

1h30 pour 1 séance individuelle, 2h pour un groupe de 3 personnes maximum.

Y a-t-il un nombre maximum de séances par vélo-école/moniteur référencé.e ?

Non, il n'y a pas de nombre de séances maximum. En revanche, nous resterons vigilants et des vérifications seront être effectuées. En cas d'abus, votre structure pourra être résilié du référencement au dispositif, comme stipulé dans la Charte.

Une interface de gestion des rendez-vous est-elle prévue ?

Non. Vous élaborez votre agenda en toute autonomie.

Comment suivre l'état d'avancement d'un remboursement ?

Dans votre compte personnel, vous disposez d'une interface spécifique pour suivre l'état d'avancement de votre inscription et les remboursements.